

Allianz Vie
MIREILLE HATTE
Conseiller



Votre Projet
Projet n° 000417255572
Allianz Prévoyance



Vos contacts
Tél : 06.15.40.53.80
Email : mireille.hatte@allianz.fr



Votre espace client www.allianz.fr

M. PHILIPPE REVELLAT
188 AVENUE GRAND RUE
94130 NOGENT SUR MARNE

Paris, le 29 mars 2021

Vous nous consultez pour un besoin de couverture en prévoyance.
Cette étude de besoins nous permet de vérifier que notre offre correspond aux besoins et souhaits que vous avez exprimés ci-dessous. Toutefois, elle ne constitue pas votre contrat d'assurance ni une demande d'assurance.

La personne à assurer

Adhérent(e) - Assuré(e)

Nom et prénom : REVELLAT PHILIPPE
Date de naissance : 28/12/1960
Adresse : 188 Avenue GRAND RUE 94130 NOGENT SUR MARNE
Numéro de portable : 0660477164
Adresse mail : EVELYNE.REVELLAT@KHEPRISANTE.FR

1 - Votre situation

Quel est votre statut marital ? Marié(e).

Exercez-vous ou avez-vous exercé, au cours de ces 12 derniers mois, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ? Non.

Etes-vous ou une personne de votre famille ou une personne connue pour vous être étroitement associée exerce ou a exercé, au cours de ces 12 derniers mois, une importante fonction politique, juridictionnelle ou administrative ? Non.

Êtes-vous fumeur ? Non.

(Vous devez déclarer que vous êtes fumeur si vous avez fumé, y compris des cigarettes électroniques, au cours des 24 derniers mois, ou si vous avez cessé de fumer pour des raisons médicales quelle que soit la date.)

Afin de vous proposer un tarif adapté à votre situation, vous nous avez communiqué les informations ci-dessous en répondant aux questions que nous vous avons posées :

- Quel est votre statut professionnel ? Salarié / Fonctionnaire.
- Précisez votre catégorie socio-professionnelle Salarié / Fonctionnaire, ouvrier agricole.
- Connaissez-vous votre code NAF ? Non.
- Sélectionnez la famille de métier Activités de conseil et activités spécialisées, scientifiques et techniques.

D3DPRDEV01



- Votre profession ? PRESIDENT.
- Vous déplacez-vous plus de 20 000 kilomètres par an dans le cadre professionnel (automobile, moto, hors trajet domicile-travail) ? Non.
- Êtes-vous amené à travailler en souterrain ? Non.
- Êtes-vous un scientifique ? Non.
- Pratiquez-vous une activité en extérieur ou une activité manuelle ? Non.
- Travaillez-vous au contact de produits dangereux ? Non.
- Votre profession correspond-elle à l'une des catégories de profession à risque ? Non.
- Quel est votre régime obligatoire ? Régime général de Sécurité Sociale.

Quel est le montant de vos revenus annuels ? 31 200,00 €.

2 - Les besoins et souhaits que vous avez exprimés

Souhaitez-vous protéger vos proches en cas de décès ? Oui.

Souhaitez-vous protéger vos enfants en assurant le financement de leurs études en cas de décès ? Non.

Souhaitez-vous couvrir votre perte de revenus en cas d'arrêt de travail ? Non.

Souhaitez-vous être couvert(e) en cas d'invalidité ? Non.

Pratiquez-vous un ou plusieurs sport(s) autre(s) que course à pied, fitness, marche, tennis ou natation ? Non.

3 - Les garanties que nous vous proposons et celles que vous avez choisies

Au regard des besoins et souhaits que vous avez exprimés, nous vous proposons d'adhérer au contrat Allianz Prévoyance, contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative, souscrit auprès d'Allianz Vie par l'ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques, la RETRAITE et l'EPARGNE (ANCRE).

Vous trouverez dans la colonne « Notre proposition » les garanties que nous pensons adaptées sur la base de vos déclarations.

Vous trouverez dans la colonne « Votre choix » les garanties que vous avez retenues.

Garanties	Notre proposition	Votre choix
En cas de décès ou PTIA⁽¹⁾		
Capital décès en cas de maladie ou d'accident	59 000,00 €	500 000,00 €
Versement	Sous forme de capital	Sous forme de capital
En complément		
Capital maladies redoutées	35 000,00 €	7 500,00 €

(1) : en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) les prestations garanties en cas de décès sont versées par anticipation.



4 - Votre cotisation

Pour l'ensemble des garanties, votre cotisation totale estimée est de 3 098,12 € TTC par an, soit une cotisation mensuelle moyenne de 258,18 € TTC.

Garanties	Montant de la cotisation	Dont montant éligible Madelin
En cas de décès ou PTIA		
Décès toutes causes /PTIA (maladie et accident)	2 994,72 €	
En complément		
Capital maladies redoutées	103,40 €	
TOTAL ANNUEL	3 098,12 €	

Vous bénéficiez de l'opération commerciale Carré Gagnant 2 mois offerts sur votre contrat Allianz Prévoyance la 1ère année.

Ce que vous devez retenir :

- Les montants de cotisations indiqués sont fonction des informations que vous avez fournies et des garanties et options que vous avez souhaitées.
- Certains éléments, tel que l'état de santé ou l'indice de masse corporelle, ainsi que la pratique d'une activité professionnelle ou sportive nécessitant une analyse spécifique, sont susceptibles de majorer l'estimation tarifaire effectuée, d'entraîner l'exclusion de certains risques ou le refus de certaines garanties. Cette estimation a une valeur indicative et sont calculées sur la base des données de simulation que vous avez saisies et de la réglementation en vigueur à la date figurant sur le document. Cette estimation ne constitue ni une offre, ni un engagement contractuel de la part d'Allianz Vie. Elle ne saurait constituer un indicateur fiable. Allianz Vie ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de ces éléments indicatifs et de leurs conséquences.
- Le montant total de votre cotisation d'assurance ne comprend pas la cotisation annuelle à l'ANCRE, qui s'élève à 6,00 € par an.
- Vos cotisations d'assurance seront réglées exclusivement par prélèvement automatique.

5 - Les formalités que vous devez remplir pour adhérer au contrat

Vous devez :

- réaliser les formalités médicales demandées par Allianz ;
- adhérer à l'association ANCRE et signer l'Offre d'Adhésion préalablement établie avec votre conseiller;
- communiquer les éléments demandés, dont une pièce d'identité et un RIB pour le paiement des cotisations et le versement des prestations.

6 - Les informations importantes

Pour mieux apprécier les garanties Allianz, nous vous remettons, avec cette étude l'IPID, la Notice d'information incluant les services d'assistance et la protection juridique.

Vous reconnaissez que nous vous avons fourni par ailleurs le document d'information sur le produit d'assurance (référence COM21426).

Votre Conseiller est à votre disposition pour toute étude correspondante à des besoins complémentaires non exprimés dans le cadre de cette étude.



La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre dossier. Au terme de celui-ci, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

- par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr,

- par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz : Non

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les Dispositions générales ou notices d'information et, de manière générale, aux sites internet d'Allianz.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Fait à Paris, le 29 mars 2021

